



VOIR & SAVOIR

édité par l'Union Fédérale des Consommateurs
QUE CHOISIR de Côte-d'Or



LE MOT DU PRÉSIDENT

Une fois passées les fêtes de fin d'année, votre association s'est de nouveau mobilisée pour poursuivre nos activités traditionnelles mais aussi pour mettre en place de nouvelles modalités d'accueil et de fonctionnement interne...

Vous pourrez lire dans la rubrique « nous vous représentons » les informations que nous recueillons à l'occasion de nos participations dans les différentes instances des collectivités ou préfectorales avec toujours le souci de l'intérêt collectif.

Par ailleurs les points d'orgue de ce trimestre ont été chronologiquement :

– La campagne visant à recueillir auprès des consommateurs les 3 priorités qui leur paraissent essentielles sur les 12 proposées par l'UFC Que Choisir. Celle-ci a connu une très bonne participation et montré un vif intérêt des consommateurs à défendre leurs droits alors que se déroulait le grand débat national. Les médias s'en sont fait l'écho... et une synthèse vous sera communiquée prochainement.

– Le renouvellement du « Printemps des Consommateurs » avec notamment les journées des 15 et 16 mars où nous avons pu mesurer de nouveau l'intérêt des consommateurs pour les différents thèmes proposés autour de la « consommation responsable ». A cette occasion nous avons aussi recueilli leurs attentes en matière de protection tant au niveau national qu'au niveau de l'Europe. En effet notre présence au centre ville et au Marché de Dijon a été complétée par deux événements nouveaux, je veux parler de l'opération « Scanathon » mais aussi du débat organisé le 15 mars au soir afin de recueillir les attentes des consommateurs dans le cadre des prochaines élections européennes... Les questionnaires remplis pendant ces deux jours viendront alimenter les thèmes sur lesquels notre Fédération ira solliciter les avis des candidats !

Mais je reviens sur le « Scanathon » qui a fait la promotion de notre application « Quelcosmetic » auprès des acheteurs de produits cosmétiques afin de leur permettre de connaître plus précisément la composition de ceux-ci et notamment d'identifier la présence de certains composants toxiques dont des perturbateurs endocriniens.

De tous ces points nous aurons l'occasion d'échanger lors de notre prochaine Assemblée Générale dont vous trouverez dans ce bulletin la convocation pour le 6 avril 2019. Aussi j'espère que vous serez nombreux à répondre présents et à venir partager ce moment important de la vie de l'Association.

A très bientôt donc.

Pierre GUILLE

SOMMAIRE

Vie associative **P. 2**

- ▶ Formation Internet « Débutant »
- ▶ Naissance de l'Union Régionale Bourgogne-Franche-Comté
- ▶ Je consomme et je jardine au naturel

Aux Marchés du Palais **P. 3-4**

- ▶ Tromperies commerciales et utilisation frauduleuse d'AOP
- ▶ Panneaux photovoltaïques : encore une affaire gagnée...

Nous vous représentons **P. 5-6**

- ▶ Notre action dans les CCSP de Dijon Métropole

Santé **P. 7**

- ▶ Parlons « santé »

Echos en matière d'environnement **P. 8**

- ▶ PRSE 3

Eau **P. 9-10**

- ▶ Captages prioritaires
- ▶ Sage de la Tille

Remerciements **P. 11**

Formation Internet «Débutant» à AL de Dijon :

Certains de nos bénévoles de l'AL le souhaitaient, alors Jean-Claude et Joël de notre AL l'ont fait...

Le 14 février 2019, une dizaine de volontaires avaient répondu présents pour suivre une formation internet «débutant».

But de ce stage, se familiariser à l'usage d'internet, pour mieux l'utiliser dans le cadre de l'Association et également à la maison... Les outils informatiques étant devenus indispensables au quotidien, il est bon de savoir mieux protéger ses données personnelles, renforcer ses mots de passe, créer des documents de messa-

gerie, savoir naviguer, utiliser la barre personnelle, acheter sur internet en étant vigilant..., bien utiliser également les outils mis à la disposition des bénévoles, comme la gestion des adhérents (GESTAL), la formation en ligne (e-campus), les informations venant de la Fédération via l'outil «Extranet», comment accéder à «Que choisir.org» et sur notre site internet local...

Cette première formation se voulait à la fois ludique et constructive ; elle va permettre aux deux formateurs de peaufiner à l'avenir ce module de présentation et au vu du succès ren-



contré, de le renouveler à d'autres bénévoles, et pourquoi pas, de le dispenser aux consommateurs, dans les Communautés de Communes, les intercommunalités, les CCAS, les maisons de quartier, etc...

Joël DECLUY

L'Union régionale UFC-Que Choisir Bourgogne-Franche-Comté est née le 12 février 2019

Elle regroupe les forces vives des 8 associations locales constituant le mouvement UFC-Que Choisir dans la Région, venant en appui des 228 bénévoles qui ont apporté leurs compétences en 2018 aux 5 350 adhérents. Plusieurs bénévoles d'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or participent à la gestion de cet outil de mutualisation au sein du Bureau et des réseaux thématiques : Gérard CLÉMENCIN en qualité de président et référent «environnement», Marie-Claire FOURNIER, trésorière et référente «formation», Gérard LARCHÉ référent «santé», Régis VERGNES, référent «informatisation des associations» et Joël DECLUY, référent «communication».



Gérard CLEMENCIN

Je consomme au naturel / Je jardine au naturel

Depuis le 15 mars, l'édition 2019 du Printemps des consommateurs est lancée ! Il est placé, cette année, sous le signe de la «consommation responsable».

Informez-vous sur notre site des actions envisagées dans les jardins, sur les marchés bio, jusqu'en juin prochain.



UFC Que Choisir de Côte-d'Or

Tél. : 03 80 43 84 56

Adresse Postale : UFC Que Choisir de Côte-d'Or - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 Dijon

E-mail : contact@cotedor.ufcquechoisir.fr - Site : www.cotedor.ufcquechoisir.fr

Rejoignez notre page facebook : [ufcquechoisircotedor](https://www.facebook.com/ufcquechoisircotedor)

Membres du Bureau :

Président : Pierre Guille

Trésorière : Marie-Claire Fournier

Trésorier Adjoint : Régis Vergnes

Vice-Présidente : Odette Mairey

Secrétaire : Joël Decluy

Secrétaire Adjoint : Richard Courtot

Membres du Conseil d'Administration :

Alain Bazot - Michèle Benoit-Lopez - Gérard Clémencin - Richard Courtot - Joël Decluy - Marie-Claire Fournier - Pierre Guille - Jacques Héritier - Gérard Larché - Marcel Louvet - Odette Mairey - Michel Moreau - Jean-Marc Narboni - Régis Vergnes

Service Administratif : Sophie Darmigny

Directeur de publication : Pierre Guille

Imprimeur : ICO - 17-19, rue des Corroyeurs - 21000 Dijon - Tél. : 03 80 50 92 70



Tromperies commerciales et utilisation frauduleuse AOP

Deux affaires ont été jugées : les prévenus ont été déclarés coupables des faits reprochés sur l'action pénale et ont été condamnés au paiement de dommages intérêts (DI) à UFC Que Choisir sur l'action civile.

- SAS Château CORTON C, condamné à verser 4 000 € de D.I. et 800 € au titre de l'article 475.1 du code de procédure pénal pour avoir entre le 1^{er} janvier 2016 et le 28 juin

2018, utilisé la dénomination sociale SAS Château CORTON C alors qu'aucun vin mis en vente ne provient des vignes et de la vinification du domaine, et pour utilisation commerciale induite des termes d'une Appellation d'Origine Protégée (AOP).

- M. FERY condamné à verser 1 500 € de D.I. et 800 € au titre de l'article 475.1 du code de procédure pénale,

pour avoir, à Echevronne, entre le 15 juillet 2012 et le 20 juillet 2015, trompé ou tenté de tromper les clients du domaine FERY sur les qualités substantielles, l'origine, l'identité, la nature de vins de millésimes 2013 et 2014, et pour utilisation frauduleuse des Appellations d'Origines Protégées (AOP).

M-C. FOURNIER

Panneaux photovoltaïques : encore une affaire gagnée grâce à l'intervention de l'UFC-Que Choisir de Côte-d'Or et de son avocat !

En juin 2016, M. D. est démarché par téléphone par la société Institut Nouvelles Energies. Cette société vend des panneaux photovoltaïques. L'interlocuteur affirme être envoyé par EDF, ce qui paraît crédible à M. D., et le met en confiance : un rendez-vous est pris à son domicile.

A son arrivée, le commercial porte un badge de grande taille avec le logo EDF. Beau parleur, il reste plus de deux heures à vanter les avantages d'une telle installation. Le montant à payer est élevé ? Qu'importe ! Il suffit de souscrire un crédit lors de la commande pour étaler le financement sur 10 ans. Et les mensualités seront couvertes par la revente d'électricité ! Mais aucun engagement écrit ne confirme ce point, le commercial se contente de belles paroles !



M. D. se laisse convaincre, signe le bon de commande et l'offre de crédit affecté auprès SYGMA BANQUE (rattachée à BNP PARIBAS PERSONAL FINANCE).

Cependant, quelques jours plus tard il réalise qu'il a sans doute signé trop vite. Il annule sa commande par lettre recommandée dans le délai légal de 14 jours.

Malgré cela, les panneaux sont installés dans les semaines qui suivent, alors que M. D. est absent de chez lui. L'installation comporte des malfaçons : des fuites apparaissent dans la toiture. Une autre équipe intervient ensuite pour le raccordement électrique. Il ne pourra pas être réalisé car, selon



l'intervenant, l'installation n'est pas conforme. Les travaux ne seront donc pas réceptionnés.

Quelque temps plus tard, et bien que le bon de commande ait été dénoncé dans les délais, M. D. reçoit un courrier l'informant de la date du premier prélèvement du crédit. Il contacte aussitôt l'antenne de Montbard de l'UFC Que Choisir qui lui conseille d'annuler sans délai l'autorisation de prélèvement, ce qu'il fait. Dans le même temps, un courrier recommandé est adressé par l'UFC de Côte-d'Or au vendeur, ainsi qu'à l'organisme de crédit pour faire cesser les relances, et prendre en compte l'annulation de la commande. Malgré cela, les relances continuent, de plus en plus menaçantes. M. D. est alors inscrit au FICP (fichier des incidents de remboursement des

crédits aux particuliers), en conséquence de quoi sa banque refuse de lui délivrer des chèques et réduit les possibilités attachées à sa carte bancaire.

L'affaire est confiée à l'avocat de l'UFC Que Choisir de Côte-d'Or, Maître RUTHER. Elle est jugée au Tribunal de Montbard le 30 juillet 2018. Le jugement rendu est très satisfaisant et conduit à :

- L'annulation du bon de commande auprès de la société Institut Nouvelles Energies et du contrat de crédit affecté auprès de Sygma banque.
- La condamnation de BNP PARIBAS à verser à M. D. 1 000 € au titre de préjudice moral, et 5 519,99 € de dommages et intérêts pour la dépose des panneaux et la remise en état de la toiture.

- L'injonction faite à BNP PARIBAS de radier M. D. du FICP, avec une astreinte de 200 € par jour de retard, et de lui payer 2 000 € en dédommagement de l'inscription frauduleuse au FICP.

- La condamnation solidaire de l'organisme de crédit et du vendeur à payer 2 500 € au titre de l'article 700 du Code de procédure civile, ainsi qu'aux entiers dépens.

Ni la société, ni l'organisme de crédit n'ont fait appel.

Bernard CLEMENT



A Dijon Métropole, nous sommes présents dans plusieurs Commissions Consultatives des Services publics Locaux (CCSPL), ce qui nous permet de recueillir différentes informations comme ci-dessous et en fonction de celles-ci de réagir au nom des consommateurs :

1) Concession de gaz du délégataire GRDF

En matière de distribution de gaz naturel, il faut savoir que Dijon Métropole a concédé celle-ci à GRDF filiale à 100 % d'Engie, sur 22 communes.

En fait trois autorités encadrent l'activité de GRDF :

- L'Etat : GRDF est lié par un contrat de service public,
- La Commission de Régulation de l'Energie (CRE) qui fixe le tarif d'accès des tiers au réseau de distribution ainsi que le contenu et le tarif des prestations complémentaires...
- L'autorité concédante qui exerce localement le contrôle du bon accomplissement des missions de service public déléguées...

Si on regarde en détail le réseau de cette concession (en 2017) :

- l'âge moyen est de 29 ans !
- Le réseau compte 6 874 branchements collectifs ;
- Le nombre total de clients sur la Métropole est de 70 689 ;
- La quantité de gaz acheminée sur ce territoire est de 1.922 GWh ;
- Le remplacement des compteurs par des compteurs

communicants (GAZPAR) est prévu sur la période allant de 2017 (6 000) à 2022.

Un aspect qui nous intéresse particulièrement concerne la sécurité mais aussi le degré de satisfaction des usagers. Sur la même période ont été recensés 2.093 appels de tiers sur le territoire concerné (22 communes) et 1395 clients ont été coupés suite à incidents, dont 571 fuites.

En fait 287 réclamations ont été enregistrées et traitées à près de 100 % mais avec un taux de réponse sous 30 jours !

Enfin si on regarde les principaux chantiers, ils ont concerné, selon les communes, soit le développement, l'adaptation et la modernisation des ouvrages soit le déplacement d'ouvrages sur Dijon et Quétigny.

A l'issue de cette CCSPL, notre association a de nouveau regretté que le concessionnaire ne soit pas présent et émis le souhait que cette observation lui soit adressée.

A Suivre donc....

2) Délégation de Service Publics (DSP) de réseau de chaleur sur le territoire de Dijon métropole.

Historique : Dijon métropole a choisi, en septembre 2009,



de créer un réseau de chaleur pour partie sous l'emprise du tramway alors en construction. Ce choix a été couplé avec la prise de compétence, en 2010 de la production et distribution de chaleur sur son territoire, entraînant la prise en charge de la gestion des réseaux de chaleur existants sur les communes de Dijon, Chenôve et Quétigny.

Dans un souci de cohérence, un schéma directeur de ces réseaux a été réalisé et c'est à propos de ces deux réseaux gérés en délégations, qu'un compte rendu annuel est dressé.

Il concerne d'une part la DSP SODIEN sur le secteur Chenôve et Fontaine-d'Ouche et d'autre part la DSP Dijon Energies.

Pour SODIEN, par convention la Sté CORIANCE s'est vue concédée la gestion du réseau de chaleur : conception, réalisation, financement, entretien et prospection de nouveaux abonnés.

Cette délégation d'une durée de 24 ans a débuté le 1^{er} janvier 2013...

Nous vous représentons (suite)

Caractéristiques du réseau
suite à l'interconnexion via la chaufferie des Valendons.

Les équipements comprennent :

- La chaufferie de Chenôve composée d'une chaudière gaz eau chaude de 16 MW et d'une turbine à gaz de 23 MW, pouvoir Calorifique Installé (PCI)...
- La chaufferie des Valendons composée de 3 chaudières biomasse (2 x 9,6 MW et 1 x 4,7 MW) et d'une chaudière gaz de 11,4 MW.
- La chaufferie de Fontaine-d'Ouche comprenant : 2 chaudières gaz (1 x 13 MW et 1 x 11,5 MW) et de 4 moteurs de cogénération gaz de 19, 5 MW PCI.

On dénombre 187 sous-stations sur les 22 km de réseau.

Quant aux abonnés ils se répartissent en 12 900 équivalents logements et le reste correspond à des établissements tels que centre commercial, groupe scolaire, piscine... ce qui représente une puissance souscrite de 103 000 kW.

Autres infos :

- le rendement du réseau varie de janvier (95,2 %) à juillet (64,1 %) ;
- la consommation d'eau est de 21,7 m³/jour ;
- ce qui est intéressant pour les abonnés raccordés tient au fait que la part d'énergies renouvelables et de récupération étant supérieure à 50 %, celle-ci permet de bénéficier d'une TVA réduite soit 5,5 %...
- concernant le bilan environnemental, en 2017 l'exploitation du réseau a généré 15 414 tonnes de CO₂ sur Fontaine-d'Ouche et 16 403 tonnes sur

Chenôve alors que les quotas alloués étaient respectivement 7 494 et 8 064 tonnes. Ce qui a conduit à l'achat de quotas de 18 669 tonnes pour un montant total de 258 379 € HT.

Pour Dijon Energies c'est la Sté DALKIA France qui a été chargée de la gestion par voie de concession : conception, réalisation, financement, entretien et prospection pour de nouveaux abonnés. Cette délégation d'une durée de 25 ans a débuté le 12 janvier 2012...

Caractéristiques du réseau : dans le cadre du schéma directeur initial, Dijon Energies a engagé une extension notamment en absorbant, au 1^{er} juillet 2016, le réseau de chaleur de Quétigny. L'interconnexion s'est faite au niveau de la Piscine Olympique.

Les équipements sont les suivants :

- La chaufferie des Charmettes comprenant 2 chaudières mixte GN/FOD de 10 MW chacune et le récupérateur de chaleur de l'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Dijon à hauteur de 8,5 MW ;
- La chaufferie des Péjoces composée de 3 chaudières biomasse de 9,5 MW chacune et de 3 chaudières mixte GN/FOD de 20 MW chacune ;
- La chaufferie de Quétigny composée de 2 chaudières mixte GN/FOD de 10,9 MW, une chaudière biomasse de 2,5 MW et de 4 moteurs de cogénération pour une puissance totale de 13,5 MW PCI.

On note 247 sous-stations pour une puissance souscrite de 115 950 kW.

Les abonnés au réseau sont répartis selon les pourcentages suivants :

- 21,2 % pour l'habitat hors logement social ;
- 10,9 % pour les logements sociaux ;
- 59,5 % pour des équipements publics ;
- 8,4 % pour des établissements privés.

Autres infos :

- L'utilisation des différents combustibles a conduit à un rendement de 68,5 % ;
- La part des énergies renouvelables étant de 73,4 %, les usagers du réseau bénéficient du taux de TVA de 5,5 % ;
- De gros travaux ont été réalisés en 2017 avec la mise en service du 3^{ème} générateur et le raccordement de la récupération de chaleur de la cogénération des Péjoces.
- Par ailleurs à noter l'extension (3 282 ml) vers les quartiers demandeurs (Daubenton, Charles Dumont, Bd de Chicago...) a conduit aux raccordements de 28 sites supplémentaires.
- Concernant le bilan environnemental, en 2017, le réseau a généré 16 812 tonnes de CO₂, à comparer aux quotas alloués de 14 935 sur les Péjoces et de 4 817 sur Quétigny...

Ces deux réseaux sont appelés à se développer en direction de Fontaine-les-Dijon ou Quartier Chevreul, Lenôtre et Prince de Condé mais aussi vers Cœur de Ville à Quétigny.

A suivre donc...

Pierre GUILLE



Parlons «santé» :

La santé, tout le monde s'en préoccupe pour lui-même. Mais le système de santé, et plus particulièrement le système de soins, on s'en préoccupe le jour où l'on en a besoin.

Pour constater de nombreux dysfonctionnements, c'est alors trop tard. C'est pour cela que des bénévoles de l'UFC Que Choisir siègent dans de nombreuses instances où ils vous représentent. Ils défendent l'accessibilité de tous aux soins, en dénonçant les dépassements d'honoraires abusifs, ou les mauvais remboursements, et géographiquement en demandant des mesures pour lutter contre les déserts médicaux.

Mais cela ne suffit pas car des problèmes récurrents perdurent et ne sont pas en voie de résolution par les autorités compétentes :

- en 2018 plus de 500 médicaments ont été en rupture d'approvisionnement de plus de 72 heures (chiffres officiels). L'ARS dit que l'on n'y peut rien, et que c'est un problème de "juste à temps" : on imagine mal l'industrie automobile arrêter les chaînes de montage parce qu'il n'y a plus de roue ! L'état, en contre partie des autorisations de mise sur le marché (AMM), doit exiger des laboratoires la sécurité des approvisionne-

ments. L'industrie du médicament est l'une des plus rentable du CAC 40.

- en septembre 2018 un jeune homme est décédé à Dijon après avoir été en contact 3 fois avec le 15 qui a considéré que son cas n'était pas grave : en fait c'était un patient suivi, mais on avait mal enregistré son téléphone. Le regroupement des numéros d'urgence expose à plein de nouveaux risques, ce qui ne semble inquiéter personne. Ce jeune homme aurait fait le 18, il aurait sans doute été sauvé.

Voici les raisons qui nous poussent à vous défendre.

Gérard LARCHE



Etat d'avancement du Plan régional santé-environnement à fin 2018

Le PRSE 3 est un programme d'action pour prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement et promouvoir un environnement favorable à la santé des habitants de Bourgogne-Franche-Comte, adopté en juillet 2017. Cette feuille de route en matière de prévention en santé environnement pour la période 2017-2021 se décline en 5 axes, 16 objectifs opérationnels et

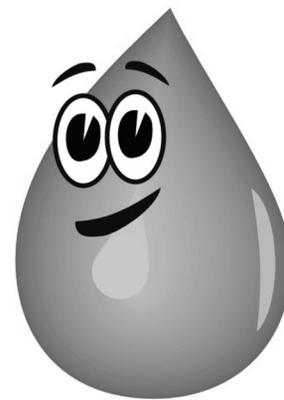
55 actions qui ont été exposés dans les n° 162, 164 et 165 de Voir & Savoir.

Après un an de mise en œuvre, l'ARS a diffusé une **synthèse de l'état d'avancement du PRSE3 à fin 2018 de 4 pages** consultables sous https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2019-02/BilanFin2018_PRSE3.pdf

Ce bilan indique que **2/3 des actions sont engagées.**

A ce stade il est difficile de porter un jugement sur l'avancement du plan, sauf à souligner que plusieurs actions n'ont pas démarré (4 sur l'axe «eau», 5 sur l'axe «air intérieur» et 9 sur l'axe «dynamiques territoriales et synergie d'acteurs»). Attendons le bilan à venir fin 2019.





Suite à l'enquête sur les captages d'eau prioritaires

La fédération vient de communiquer les résultats de son enquête sur les captages prioritaires (elle sera affichée sur notre site internet). Nous avons participé à l'échantillon national en réalisant 5 enquêtes approfondies sur les actions mises en place et les premiers résultats d'application des mesures de protection. Notre jugement est invariable : ça manque d'ambition !

Captages d'Aiserey et de Champdôtre : les meilleurs résultats grâce à la démarche de progrès assise sur une maîtrise foncière et des usages sur l'aire d'alimentation (maintien des prairies, développement de la bio).

Captages de la ville de Nuits-St-Georges : les plans d'actions sont très récents (fin 2017 sur Nuits, fin 2018 sur Meuilley-Villars-Fontaine) ; la Communauté de communes de Gevrey-Pays-de-Nuits souhaite un engagement massif des viticulteurs pour des actions plus ambitieuses que celles affichées (- 15 à 30 % de la fréquence de traitement).

Captage de Saint-Seine-L'abbaye : aucun diagnostic préalable n'a été effectué sur la source de la Côme pourtant classée prioritaire depuis 5 ans.

La CLE de la Tille dans son projet de SAGE souligne «une nette amélioration de l'état

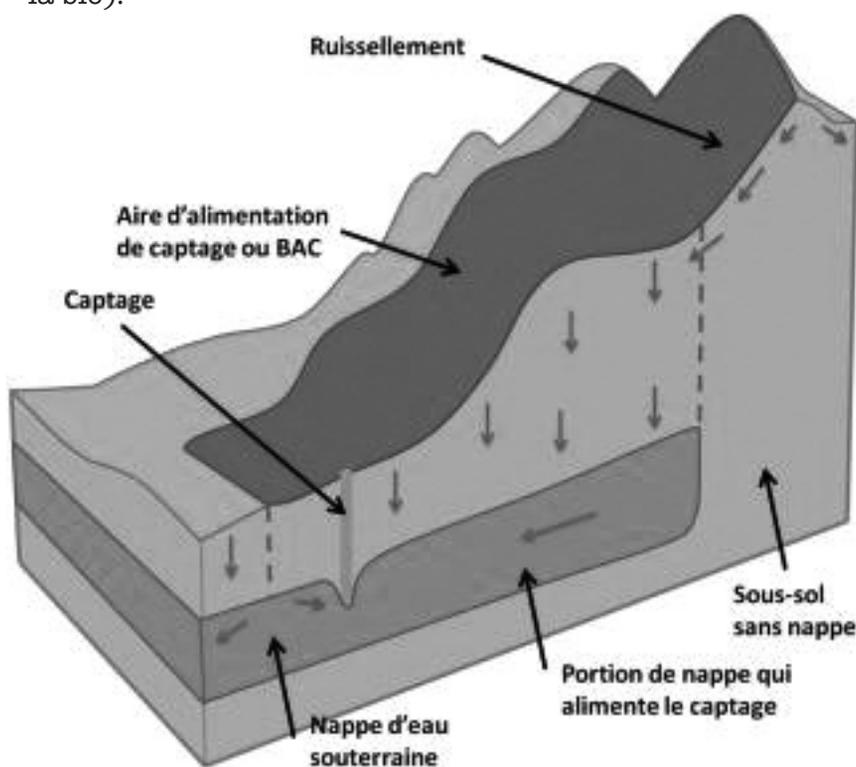
des masses d'eau», ce qui nous semble en décalage avec la situation de 2 de ses captages prioritaires :

Captage de Magny-St-Médard : la solution curative a finalement été mise en œuvre par une interconnexion avec Arc-sur-Tille, traduisant une certaine insuffisance des mesures préventives où la teneur en nitrates affiche encore une tendance à la hausse.

Captage de Norges : stagnation (selon le bilan DDT 2017 devant le CoDERST).

Lors de la dernière Commission géographique Saône-Doubs (8/02), face au bilan global des captages prioritaires présenté sur ce bassin, ne faisant état que d'une amélioration timide pour 20 % d'entre-eux, nous avons souligné que pour des ressources "prioritaires" et "stratégiques" nous devons être beaucoup plus proactifs et intensifs dans les mesures de protection à soutenir au plan local, face au risque de pénurie d'eau potable qui nous impactera à terme.

Qu'attend-on pour mettre en œuvre sur ces aires d'alimentation, a minima, l'objectif «éco-phyto 2» ? soit une réduction immédiate de 50 % de l'usage de pesticides, premier palier avant l'évitement total, en passant à l'agriculture bio, ou à la mise en herbe, ou à la reforestation.



Sécheresse



Les captages encore...

Notre association siégeant au CoDERST a ainsi étudié 12 projets d'arrêtés préfectoraux pris pour la protection des captages en 2018 : nous y préconisons l'évitement total des pesticides sur les périmètres rapprochés. Pour confirmer notre volonté d'exclure tout traitement chimique sur la zone ultra-sensible des ressources en eau, nous avons engagé 5 recours contre les arrêtés dans les 2 mois qui suivent leur publication au recueil administratif. Ainsi en 2018, avons-nous adressé à la préfecture les recours pour les DUP / plan d'actions d'Auxey-Duresses (2 sources), Labergement les Auxonne, Meuilley et Villars-Fontaine (2 sources), La Rochepot. 3 autres recours sont en préparation. Notre pression pour obtenir l'évitement se poursuivra : la Préfecture a accepté notre demande de modification en séance pour le captage de Verrey-sous-Salmaise.

Phase finale de l'élaboration du projet de SAGE du bassin versant de la Tille

Ce projet de Schéma d'aménagement et de gestion des eaux lancé en 2011 a été adopté par la Commission locale de l'eau Tille du 17 janvier 2019.

En application de l'Ordonnance n° 2016-1060 du 3 août 2016 portant réforme des procédures destinées à assurer l'information et la participation du public à l'élaboration de certaines décisions susceptibles d'avoir une incidence sur l'environnement, et préalablement à l'enquête publique (en septembre), une déclaration d'intention relative

à ce projet de SAGE est en ligne pour une durée de 4 mois (jusqu'au 12 juin), dont l'objet est d'informer le public et d'ouvrir le droit d'initiative pour demander au Préfet l'organisation d'une concertation préalable :

<https://www.eptb-saone-doubs.fr/declaration-dintention-sage-de-la-tille/>

Les documents du projet de SAGE sont consultables en ligne ou à la DDT.

<http://www.gesteau.fr/document/projet-de-sage-de-la-tille>

Gérard CLEMECIN



Remerciements



M. J.C. - 21470 Brazey en Plaine

Attiré par une belle publicité, j'ai demandé le catalogue de l'entreprise Bel'M situé en Loire Atlantique.

En juin 2016 j'ai commandé une porte d'entrée avec un fixe latéral décoré d'un vitrail décoratif identique à la porte.

A l'installation, j'ai eu la surprise de découvrir que la vitre du dormant était transparente et remettait en cause l'intimité de mon domicile. A la date du 14 avril 2017, au passage du Service Après Vente, la serrure haute sécurité 5 points ne fonctionnait plus.

27 mois d'attente sans solution pour la porte et 18 mois pour régler le problème de la serrure, malgré de nombreuses relances à Bel'M.

J'ai contacté Que Choisir véritable sésame pour faire réagir cette entreprise injoignable, qui s'excusait et promettait une solution rapide !

Même avec la prise en compte de la réclamation, c'est seulement au 3^{ème} essai et pour en finir, que nous avons accepté une solution différente du modèle commandé.

Moralité : Bel'M = Belle imposture à déconseiller, à moins de ne régler qu'après conformité des produits commandés.

M.B. G. 21140 Pont et Massène

Notre plainte à la Gendarmerie n'ayant pu faire résilier notre commande car c'était trop tard.

Je vous remercie pour toutes les démarches effectuées par votre service qui a permis d'obtenir l'annulation de cette commande faite à SEVEA ENERGIE à la foire de Dijon.

Vous trouverez ci-joint un don bien mérité à l'ordre de UFC Que Choisir.

Avec mes remerciements.

Mlle C. B. à 21110 Soirans

Je vous remercie de l'aide que vous m'avez fournie.

Actuellement, je roule en toute sécurité avec ma Daihatsu grâce à vous.

J'ai récupéré ma voiture il y a quelques jours et tout a été fait correctement réparation et règlement.

Je tiens à vous remercier pour l'accueil, les conseils et le travail que vous avez fournis pour régler mon problème.

Je continuerai à soutenir l'association en restant membre de celle-ci.

NOS PERMANENCES*

DIJON - 2, rue des Corroyeurs - Boîte N 14 - 21000 Dijon Cedex - Tél. 03 80 43 84 56.

Accueil secrétariat : du lundi au jeudi 9 h - 12 h et 14 h - 17 h.

Le vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 16 h 30.

Le samedi 10 h - 12 h 30.

Permanences litiges :

Elles sont tenues selon les domaines de 9 h à 12 h du mardi au vendredi matin inclus, le samedi de 10 h à 12 h 30, le lundi de 9 h à 12 h et de 13 h 30 à 18 h 30.

Les mercredi et jeudi de 14 h à 17 h.

LUNDI après-midi : Divers sauf domaines spécialisés + accès internet et téléphonie + construction et aménagement immobiliers.

MARDI matin : Internet + divers.

MERCREDI matin : Garanties + assurances.

MERCREDI après-midi : Banques - crédits - placements - internet + téléphonie + énergies + assurances + construction et aménagement immobiliers.

JEUDI matin : Logements sociaux

JEUDI après-midi : Copropriétés privées + banques + impôts.

VENDEREDI matin : Divers + internet.

SAMEDI : Divers - Automobiles.

AUXONNE (attention : 1^{er} et 3^{ème} lundi du mois) de 16 h à 18 h 30 - Bâtiment des Halles, salle n° 2.

BEAUNE - le samedi de 9 h à 12 h - Espace Bretonnière - 1, rue des Vignes derrière les Vérottes.

MONTBARD - les 2 premiers mercredis du mois de 9 h à 12 h - Centre Social Romain Rolland.

SEMUR-EN-AUXOIS - le 3^{ème} et 4^{ème} mercredis du mois de 9 h à 12 h - Espace socio-culturel avenue du mail.

Les dossiers relatifs à des problèmes de Santé ou d'Environnement sont suivis par courrier, courriel et si nécessaire sur rendez-vous.

***Les horaires étant à certaines périodes susceptibles de modification n'hésitez pas à téléphoner avant de vous déplacer.**

*Pensez à renouveler
votre adhésion.*

*Vérifiez la date limite
de validation sur l'étiquette.*

VOIR & SAVOIR

UFC - QUE CHOISIR de Côte-d'Or
2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON cedex
contact@cotedor.ufcquechoisir.fr

Dispensé du timbrage
Distribué par la Poste
Déposé le 22-03-19

P

BULLETIN D'ADHÉSION

2, rue des Corroyeurs - Boîte N14 - 21000 DIJON Cedex - Tél. 03 80 43 84 56

Je souhaite : adhérer - ré-adhérer

• ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") :	36,00 €
• RÉ-ADHESION (cotisation annuelle avec abonnement à "Voir et Savoir") :	32,00 €
• COTISATION ANNUELLE DE SOUTIEN (avec abonnement à "Voir et Savoir") au delà de	36,00 €
• ABONNEMENT VOIR ET SAVOIR sans envoi postal (1 an 4 numéros)	6,00 €
• ADHÉSION (simple sans abonnement)	30,00 €
• RÉ-ADHÉSION (simple sans abonnement)	26,00 €
• En cas de litige frais de participation	9,00 €

Nom Prénom

Profession Tél.

Adresse

E-mail

Pour tout don (hors cotisation), nous vous enverrons un **reçu fiscal** correspondant au montant de la donation pour être joint à votre déclaration annuelle de revenus (art. 87 de la loi 81-1660 du 30-12-1981). Ce reçu ouvre droit, pour les particuliers, à une **réduction d'impôt de 66 %** du montant du don dans la limite de 20 % du revenu imposable.